



EDE STM 2

SESSION 2016

**CAPET
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

SECONDE ÉPREUVE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

A

Première partie
Analyse de solutions et de documents techniques

L'association TARMAC, créée en 2011, assume une mission de service public auprès de personnes fragilisées. Elle œuvre dans le domaine de l'urgence comme dans celui de l'insertion.

Analyser comment le projet de l'association Tarmac s'inscrit dans la politique relative à l'hébergement et à l'accompagnement vers le logement des populations sans-abri ou mal logées et répond aux besoins du département de la Sarthe.

Seconde partie
Démarches pédagogiques

En vous appuyant sur le dossier documentaire fourni et dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat technologique sciences et technologies de la santé et du social, présenter les démarches pédagogiques permettant d'atteindre avec les élèves l'objectif suivant :

Terminale ST2S – Programme de Sciences et techniques sanitaires et sociales (extrait)					
Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
8 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIEN-ETRE SOCIAL ?					
- Élaboration des politiques sociales :					
• Priorités sociales	- Montrer l'intérêt d'un diagnostic des besoins sociaux sur un territoire				

Extrait du document d'accompagnement du programme

On insistera sur l'importance de réaliser un diagnostic des besoins sur un territoire, afin de cerner les priorités sociales à prendre en compte lors des choix effectués en termes de réponse à ces besoins observés.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Instruction du gouvernement relative à l'élaboration des diagnostics partagés à 360°[en ligne]. n°DGCS/SD1/DHUP/DIHAL/2014/227 du 18 août 2014. 82 pages. Extraits. Disponible sur http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/08/cir_38652.pdf (consultée en octobre 2015) P 4

Annexe 2 : Premier ministre. *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Feuille de route 2015-2017*. Dossier de presse [en ligne]. 3 mars 2015. 44 pages. Extraits. Disponible sur : <http://www.gouvernement.fr/partage/3550-plan-pluriannuel-contre-la-pauvrete-et-pour-l-inclusion-sociale> (consulté en octobre 2015) P 6

Annexe 3 : DIHAL¹, Direction générale de la cohésion sociale, Direction habitat, urbanisme, paysages. *Diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement du département de la Sarthe* [en ligne]. 26 mai 2014. 73 pages. Extraits. Disponible sur : http://www.pays-de-la-loire.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/Diagnostic_360_Sarthe_24-05-2014.pdf (consulté en octobre 2015).... P 7

Annexe 4 : Conseil départemental de la Sarthe. *Synthèse du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Sarthe 2014-2018*. 2 pages. Extraits. Disponible sur : http://www.cg72.fr/iso_upload/SynthesePDALPD_2014-2018.pdf. (consultée en octobre 2015) P 17

Annexe 5 : D'après le *Projet associatif de l'Association Tarmac*. Mis à jour en 2014P 18

Annexe 6 : Association Tarmac. *Synthèse du rapport d'activités 2014*. Extraits.....P 21

¹ Direction ministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

ANNEXE 1 : Instruction du gouvernement relative à l'élaboration des diagnostics partagés à 360° du 18 août 2014.

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013, constitue le cadre structurant de l'action du gouvernement en matière de solidarité.

Il affiche des ambitions fortes pour le secteur du logement, de l'hébergement et de l'accompagnement :

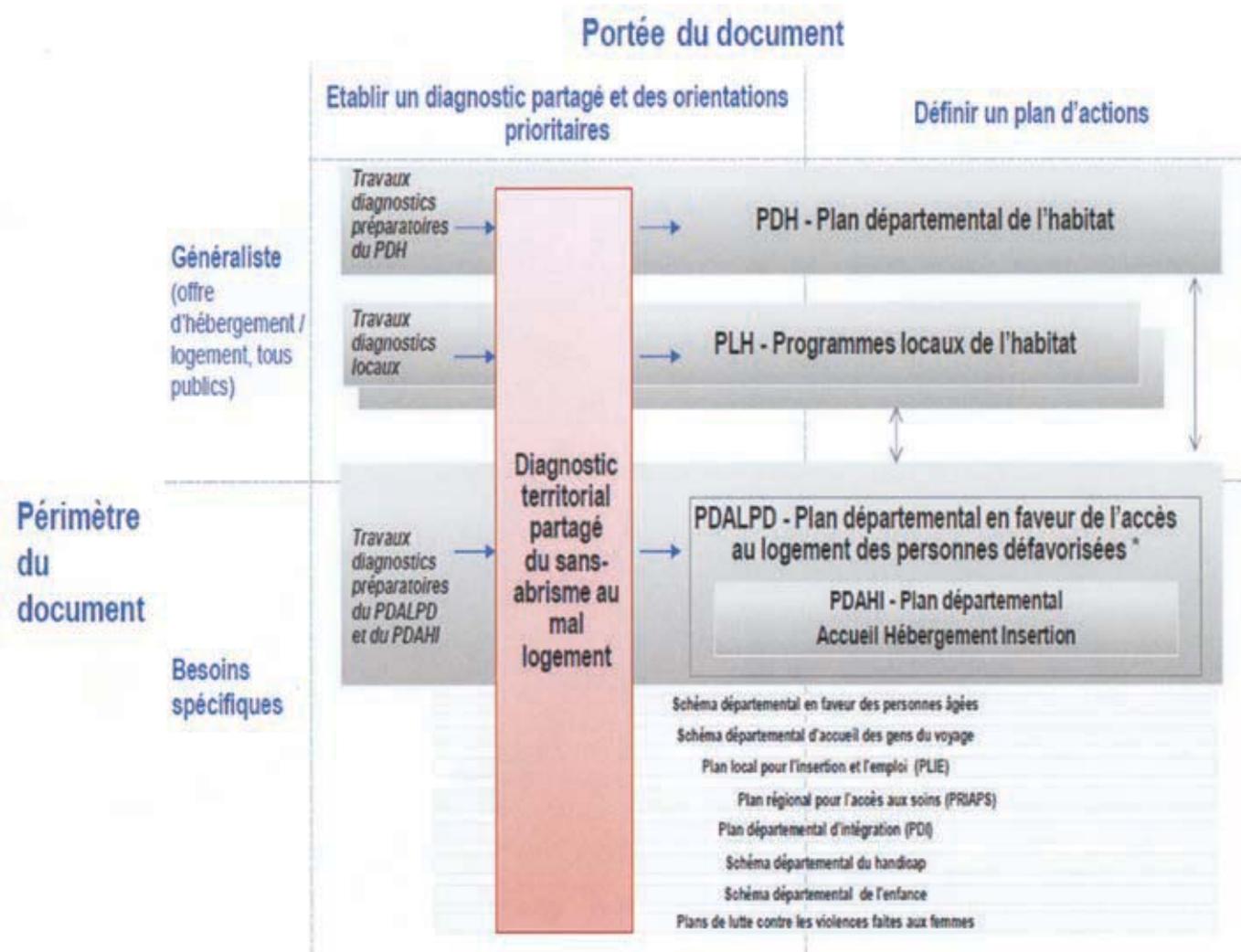
- ✓ Disposer d'une offre adaptée de logements et prévenir les expulsions ;
- ✓ Créer les conditions d'une amélioration du maintien dans le logement notamment en réduisant les situations d'habitat indigne ;
- ✓ Créer les conditions d'une véritable politique d'accès au logement pour le plus grand nombre ;
- ✓ Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

(...)

La réalisation de diagnostics territoriaux doit être conduite en associant l'ensemble des acteurs afin de mieux évaluer les besoins, dans une perspective d'adaptation, sur les années à suivre, de l'offre en hébergement, logement et accompagnement pour les publics concernés.(...)

Les diagnostics territoriaux partagés « du sans-abrisme au mal logement » s'inscrivent dans un paysage déjà fourni de documents départementaux d'analyse ou de planification, dont l'élaboration a généralement été rendue obligatoire par la loi. (...)

Positionnement des diagnostics territoriaux 360° parmi les documents programmatiques relatifs à des politiques d'hébergement/logement/accompagnement



Enjeux de la réalisation du diagnostic territorial partagé

Enjeu 1 :

L'enjeu de cette nouvelle démarche de diagnostic est de dépasser les approches sectorielles des documents programmatiques ou d'analyses existants (PDALPD, PDAHI, PDH, PLH...)², pour adopter une approche globale et intégrée de l'ensemble des situations à prendre en charge – de la rue aux difficultés d'accès ou au maintien dans le logement – et des solutions existantes dans chaque département. Cette vision à « 360° » doit permettre une meilleure compréhension des interactions entre les différents segments des champs hébergement, logement accompagné et logement ordinaire.

La connaissance et la coordination des intervenants à tous les échelons est l'un des enjeux essentiels de la démarche 360°. (...)

Enjeu 2 :

Les diagnostics dits « à 360° » sont construits sur une structure commune d'un département à l'autre. Leur exploitation permettra donc, grâce à une remontée d'indicateurs comparables, d'éclairer les décideurs nationaux. (...)

Enjeu 3 :

Les diagnostics partagés doivent permettre de repérer des axes d'amélioration dans les documents programmatiques existants. Ils seront une base de travail pour l'ensemble des acteurs dans leur champ de compétence.

Source : Instruction du gouvernement relative à l'élaboration des diagnostics partagés à 360°[en ligne]. n°DGCS/SD1/DHUP/DIHAL/2014/227 du 18 août 2014. 82 pages. Extraits. Disponible sur http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/08/cir_38652.pdf (consultée en octobre 2015)

² La loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) prévoit la fusion du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) avec le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) qui devient le « plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées » (PDALHPD). Elle permet d'assurer dans les territoires la cohérence des réponses en matière de logement et d'hébergement et de faciliter les parcours de l'hébergement vers le logement.

ANNEXE 2 : Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : Feuille de route 2015-2017

Logement/hébergement : poursuivre et renforcer le développement de solutions pérennes et de qualité

a) Hébergement : sortir de l'urgence

Le gouvernement renouvelle son engagement à respecter les principes fondamentaux relatifs au respect de la dignité des personnes en matière d'hébergement des sans-abri : continuité de la prise en charge (pas de remise à la rue sans solution), inconditionnalité de l'accueil (quelle que soit la situation administrative de la personne), et respect des conditions minimales de qualité d'accueil et de décence.

Afin de privilégier des solutions qualitatives adaptées à la situation des personnes, et notamment des familles avec enfants, un plan triennal de réduction des nuitées hôtelières, doté sera mis en œuvre sur la période 2015-2017. (...) Il comprend un plan d'accompagnement social des personnes hébergées à l'hôtel et le déblocage d'hébergements alternatifs pour 6 000 demandeurs d'asile actuellement logés à l'hôtel.

Certains publics particulièrement vulnérables feront par ailleurs l'objet d'une attention particulière afin qu'ils soient mieux pris en charge par les structures d'hébergement grâce à une orientation plus efficace et plus rapide : femmes en difficulté et notamment victimes de violence, personnes sortant de prison, jeunes en situation précaire. (...)

Afin d'optimiser la gestion des dispositifs d'hébergement, un SIAO unique devra être mis en place dans chaque département et un système d'information unique commun à l'ensemble des Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sera déployé d'ici fin 2015 afin de coordonner les différents dispositifs d'orientation des personnes.

Pour renforcer de façon plus structurelle la coordination des politiques d'hébergement et de logement, des diagnostics partagés à 360° « du sans-abrisme aux difficultés de logement » seront élaborés dans chaque département d'ici la fin du premier semestre 2015³, afin d'alimenter les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

b) La mise en place de solutions pérennes de logement

L'effort en faveur des logements sociaux destinés aux familles les plus modestes sera maintenu à un niveau important, en cohérence avec la loi ALUR qui impose désormais aux communes soumises à l'article 55 de la loi SRU d'atteindre 25 % de logements sociaux d'ici 2025.

(...) Enfin, un mécanisme d'incitation financière en faveur des dispositifs d'intermédiation locative, dont la vocation est de compléter l'offre de logements sociaux, devrait être mis en application à l'été 2015.

Afin de faciliter l'accès au logement des personnes qui ont le plus de difficultés à se loger, le dispositif de garantie des loyers sera recentré sur les jeunes et les personnes en situation précaire et en situation de mobilité. (...)

c) Renforcement de la lutte contre la précarité énergétique

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte crée un chèque énergie versé sous condition de ressources et qui se substituera aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz. Ce dispositif améliorera l'égalité de traitement entre sources de chauffage.

Source : Premier ministre. *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Feuille de route 2015-2017*. Dossier de presse [en ligne], 3 mars 2015. 44 pages. Extraits.

Disponible sur : <http://www.gouvernement.fr/partage/3550-plan-pluriannuel-contre-la-pauvrete-et-pour-l-inclusion-sociale> (consulté en octobre 2015)

³ Ce diagnostic a été expérimenté dès 2013 dans une dizaine de départements dont la Sarthe.

ANNEXE 3 : Diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement du département de la Sarthe

1- ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Introduction sur la région

Les Pays de la Loire sont une région de l'Ouest de la France regroupant les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée. Sa préfecture est Nantes. En dépit d'un positionnement excentré par rapport aux grands échanges économiques européens, elle est une région fortement attractive.

(...)

La crise impacte l'économie et les conditions de vie des habitants de la région. Cependant, les indicateurs sont à regarder avec parcimonie car même s'ils sont à la baisse, la région demeure moins touchée par les inégalités et la pauvreté que le territoire national.

D'un point de vue global, la situation semble favorable, cependant il existe des contrastes selon les territoires.

(...)

Analyse des dynamiques démographiques du département de la Sarthe

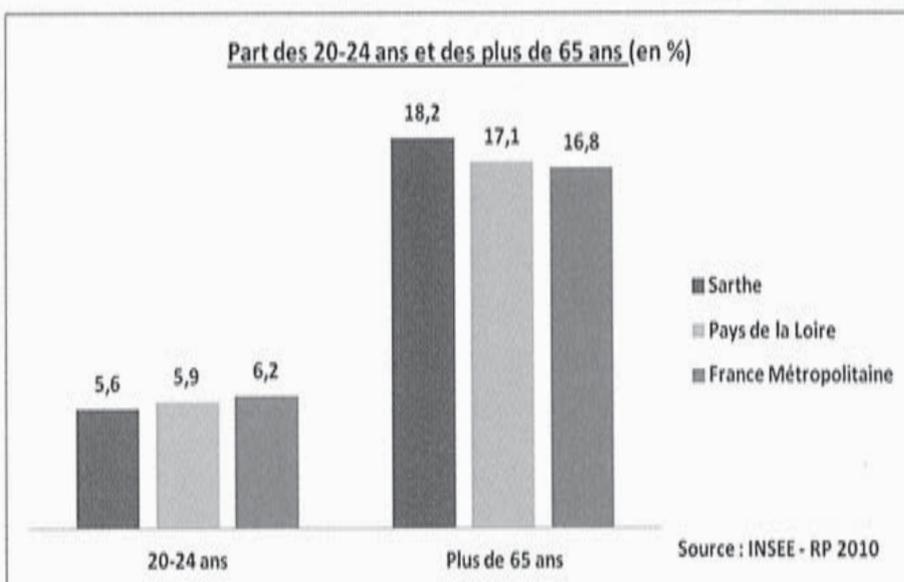
L'évolution démographique de la Sarthe ne fait pas peser de pression particulière sur le logement :

- Les taux de croissance annuelle de la population et du nombre de ménages sont dans la moyenne nationale bien que largement inférieurs à la moyenne régionale (0,61% contre 0,93% pour le premier et 1,1% contre 1,6% pour le second).

- Une analyse infra-départementale révèle des disparités territoriales. (...)

- La taille moyenne des ménages ne fait pas apparaître de besoins d'adaptation de la typologie des logements.

- Les familles monoparentales représentent près de 10,1 % des familles, (presque 16 % sur le territoire du Mans). Selon l'INSEE, pour l'année 2010, les familles monoparentales représentent près de 6,9 % de toutes les familles sarthoises.



Par ailleurs, le nombre de demandeurs d'asile croît moins rapidement dans la Sarthe que dans l'ensemble de la région (65% contre 89% entre 2007 et 2012) : 353 demandes en 2012 dont 177 premières demandes. Cette tendance est cependant à nuancer pour l'année 2013 qui montre une augmentation significative des primo-demandeurs d'asile.

Une attention particulière doit cependant être portée sur les jeunes et les personnes âgées.

- Si la part des jeunes est en recul et inférieure à la moyenne régionale et nationale, un phénomène de sous-qualification et de sous-formation des jeunes amène à être attentif aux besoins d'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement de ce public.

- La part des personnes âgées augmente et est supérieure à la moyenne régionale et nationale avec des écarts entre territoires (...). Le vieillissement de la population entraîne un isolement des personnes âgées et une décroissance de la population.

Analyse des données socio-économiques du département de la Sarthe

La situation économique et sociale de la Sarthe est plus dégradée qu'au niveau national et influe négativement sur la capacité des Sarthois à accéder et à maintenir dans le logement.

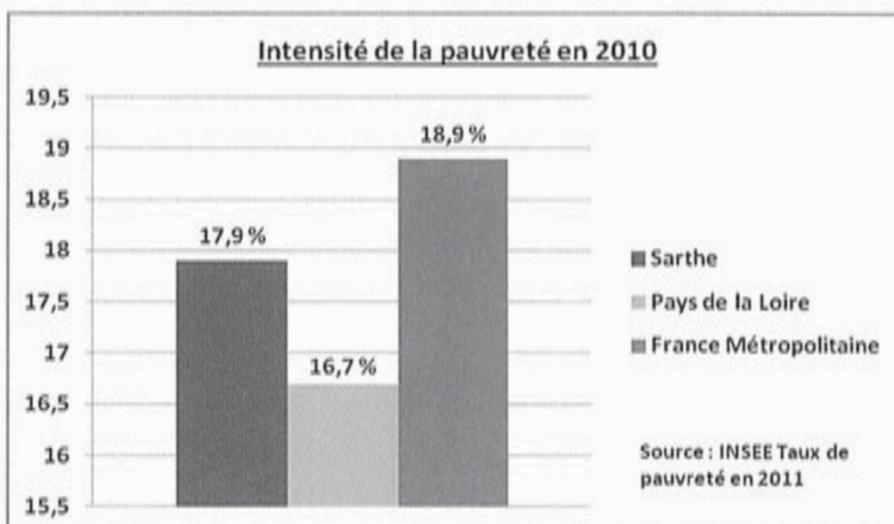
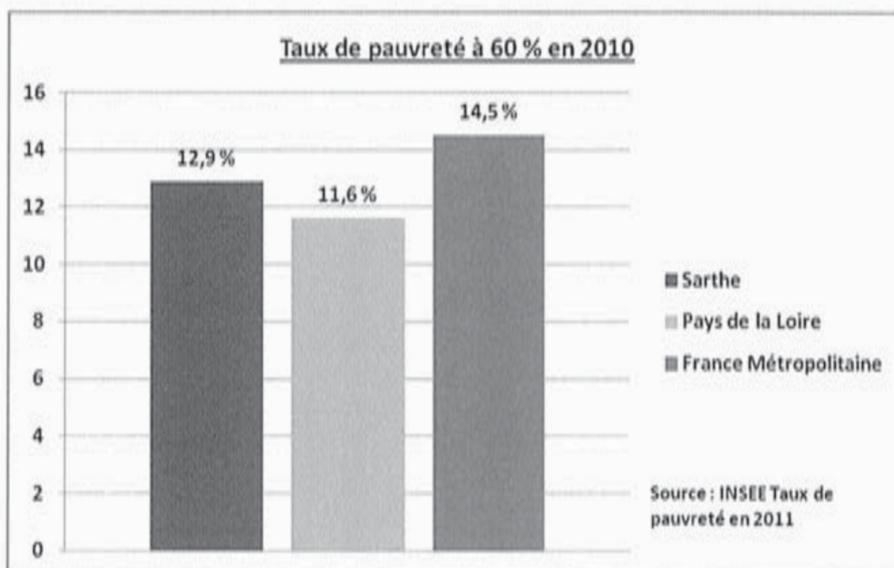
- Un taux et une intensité de pauvreté⁴ supérieurs à la moyenne régionale bien qu'inférieurs à la moyenne nationale

- Le revenu médian des ménages est légèrement inférieur au revenu régional. En 2011, Sarthe 18 391 €, Pays de Loire 18 515 €, France métropolitaine 19 218 € (source : INSEE).

- Au 1er trimestre 2013 le taux de chômage en Sarthe est de 10,3%, ce qui est supérieur au taux de la région (9,1%). La progression du chômage touche particulièrement les jeunes hommes, les seniors et les chômeurs de longue durée. Le nombre de demandeurs d'emploi ayant droit au RSA augmente fortement (+17,1% pour la Sarthe sur un an).

- Selon la CAF, 47 % de la population départementale est concernée par le versement d'une prestation de la CAF ; 22,5 % des allocataires bénéficient d'un minimum social (RSA ou AAH) ; 53,2 % des allocataires perçoivent une aide au logement ; 23,3 % des familles allocataires sont des familles monoparentales. Les sollicitations reçues par la CAF sont de plus en plus nombreuses.

- Le nombre d'allocataires à bas revenus a progressé de 10 % entre 2009 et 2012. Entre fin 2009 et fin 2012, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 16 %, soit un rythme d'augmentation de plus de 5 % par an.



⁴ L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

La situation du département au regard de l'habitat

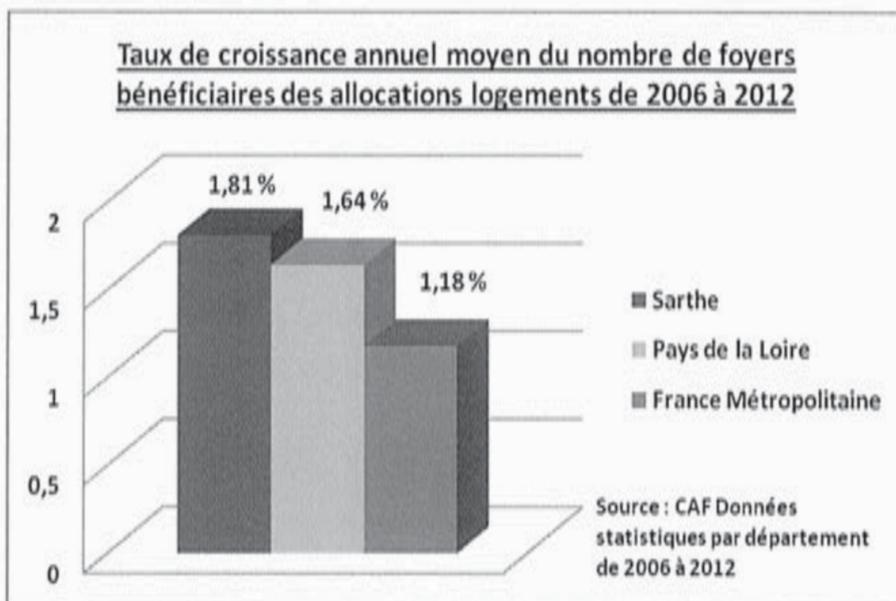
Le parc privé de la Sarthe

Le territoire de la Sarthe se caractérise par un marché détendu : le parc est dense, et le taux de vacance élevé. L'accès au logement se fait donc plutôt facilement, même pour des ménages aux profils fragiles.

Le parc locatif social public

Il totalise 37 209 logements en 2012 et représente 18% du total régional. (...) Ce parc, bien que largement diffusé, est inégalement réparti sur le territoire (...).

Depuis 2010, le nombre de demandes locatives sociales en cours ne cesse de progresser. Entre 2010 et 2013, on note une augmentation de 20% des demandes globales et de plus de 26% pour les demandes externes (dont près de 10% entre 2012 et 2013) expliquée en partie par la récente possibilité de saisir sa demande en ligne et par la demande croissante de relogement par des personnes hébergées. Cette évolution est commune à tous les départements de la Région des Pays de la Loire. Elle est néanmoins l'une des plus importantes en Sarthe.



L'ancienneté des demandes est plus faible que sur le territoire national (13 mois contre 18 Pays de la Loire et 16 en France hors Ile-de-France) et le ratio de satisfaction de la demande locative sociale très bon (délai moyen d'attente : 6,6 mois).

Le nombre de recours DALO a été stable sur plusieurs années (104 recours en moyenne sur 2009, 2010, 2011) avec une augmentation en 2012 (128).

2 - PANORAMA DES DOCUMENTS ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (SI) DISPONIBLES

Capacité des SI et bases de données locales à appuyer les investigations du diagnostic 360°

- La région des Pays-de-la-Loire a été la première à développer un outil de recensement des demandes de logements Imhoweb. Cet outil permet aujourd'hui à la fois le suivi des demandes de logements sociaux et des attributions de logements.
- Les données du SIAO sont plus difficiles à obtenir. (...)
- Le niveau d'information disponible ne permet pas d'analyser les parcours des demandeurs d'hébergement et de qualifier les véritables besoins qui sont différents selon la situation administrative, sociale et économique des demandeurs.
- Un groupe régional sur le SIAO piloté par la DRJSCS avec des représentants DDCS et SIAO a pour objectif la mise en place d'un tableau de bord commun et harmonisé.

3 - ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS EXISTANTS ET A VENIR

a) Quelles sont les situations de vie qui nécessitent, au vu de leur poids et de leur évolution, une analyse de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins ?

L'évolution de certains publics doit être particulièrement suivie en raison de la pression qu'elle fait peser sur l'offre de logement /hébergement et d'accompagnement :

- S'il est difficile d'objectiver le nombre de personnes vivant dans la rue, on constate une nette progression des personnes fréquentant les accueils de jour (+13%) auxquelles il faut ajouter les personnes vivant chez un tiers (+28%) ou durablement hébergées en structure. (...)
- Certains ménages connaissent des difficultés à l'accès au logement en raison de leur insolvabilité alors même qu'ils seraient éligibles à des aides financières mais le non-recours faute d'information sur leurs droits les y en empêche. Par ailleurs la réglementation relative à l'accès aux droits s'avère pénalisante pour les ménages précaires dont les ressources sont variables.
- Si le nombre de procédures d'expulsion est en baisse sur la période 2007-2010 celui des commandements de quitter les lieux est en hausse. Les personnes menacées d'expulsion nécessitent à la fois un accompagnement au maintien dans le logement et en cas d'expulsion de trouver une solution adaptée aux ressources et aux besoins de ces ménages en termes de logement.
- Les personnes vivant dans un logement insalubre : si le nombre de PPPI⁵ est en recul, celui des arrêtés préfectoraux d'insalubrité a plus que doublé, ce qui témoigne davantage d'une prise de conscience des acteurs locaux sur la problématique de la qualité des logements que d'une soudaine apparition de logements insalubres.
- Les publics étant les plus en difficulté pour l'accès ou le maintien dans le logement s'avèrent cumuler la précarité des ressources et les difficultés d'insertion et/ou de santé (troubles mentaux, addictions ...)
- Le département recense des publics plus fragiles qu'il est important d'accompagner pour l'accès et le maintien dans le logement notamment les personnes isolées, familles monoparentales, jeunes sans ressources et femmes victimes de violences.

(...)

b) Le parc de logement ordinaire est-il adapté aux caractéristiques de la population ?

Le marché locatif de la Sarthe permet aux ménages y compris les plus modestes de se loger aussi bien dans le secteur privé que public. Il laisse cependant apparaître :

- Un parc privé relativement dégradé ;
- Un nombre de demandeurs de logement social en hausse depuis 2012 ;
- (...) Si l'accès au logement est relativement aisé du fait d'une offre importante, le maintien durable dans celui-ci, et dans des conditions satisfaisantes de confort, doit être amélioré. En effet, les ménages défavorisés, dont les ressources sont nulles ou très faibles, du fait de leurs droits limités, ou des difficultés qu'ils rencontrent à les faire valoir, connaissent souvent des difficultés de gestion budgétaire, qui mettent en péril leur maintien dans le logement. De plus, ceux qui ne trouvent pas à se loger dans le parc public (conditions de parcours antérieur, de statut administratif, de ressources,...) sont souvent contraints de s'orienter vers le parc privé le plus accessible, souvent le plus médiocre ;
- Les ménages se trouvent souvent dans des situations complexes, qui combinent un ensemble de problématiques, dont les difficultés de maintien ou d'accès au logement ne sont qu'un révélateur. Les acteurs du logement, peu préparés à l'accompagnement de ces publics aux problèmes spécifiques, peinent à trouver des solutions adaptées pour le ménage (...)
- Les dépenses énergétiques en augmentation constante constituent pour les ménages les plus fragiles des dépenses qui mettent en péril leur équilibre budgétaire et leur capacité à se maintenir dans le logement.

⁵ PPPI : Parc Privé Potentiellement Indigne

c) L'offre globale de logement et d'hébergement permet-elle d'absorber les besoins nouveaux (quantitativement et qualitativement) et de proposer des évolutions dans les parcours des publics ?

Le département reçoit un nombre croissant de demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion. Il dispose cependant de faibles potentialités d'hébergement (le taux de refus des demandes d'hébergement d'urgence au 115 était de 64% en 2013):

- Un taux d'équipement d'hébergement d'insertion de 2,13 contre 2,83 dans les Pays de la Loire et 2,87 en France mais un taux de sortie vers le haut important (77% de sortie vers l'emploi, un logement accompagné ou un logement autonome) ;
- Un taux d'équipement d'hébergement d'urgence de 4,47, inférieure à la moyenne régionale (5,85) et nationale (5,49) même si les places hivernales ont été annualisées ;
- Le nombre de déboutés en présence indue en CADA⁶ et HUDA⁷ (67 déboutés en présence indue en CADA en 2011 contre 114 en 2013 soit une progression de 70%) impacte directement les demandeurs d'asile en attente d'hébergement dans ces structures ;
- Le nombre de familles étrangères dans les hébergements d'urgence augmente au détriment de l'accueil des personnes seules non issues des parcours d'exil. Ainsi selon l'enquête flash 2014⁸, 87 % des familles hébergées étaient en attente d'une solution d'hébergement en HUDA et CADA (...).

Il est par ailleurs nécessaire d'adapter les dispositifs existants aux besoins exprimés par les hébergés :

- Si le dispositif ALT⁹ est un bon complément aux CHRS et logements adaptés, (...) il est nécessaire d'améliorer la coordination avec les dispositifs d'accompagnement social et médico-social de droit commun et avec le SIAO (pour des logiques de continuité de parcours résidentiels avec les autres dispositifs).
- De nombreux jeunes ne peuvent accéder au logement faute de ressources régulières et stables alors qu'une majorité peut être autonome dans un logement de droit commun. Certains n'ont donc pas de solutions d'hébergement stables (rue, tiers, familles,...), d'autres sont dans des centres d'hébergement dont l'accueil n'est pas toujours adapté à leur situation. (...)
- La problématique du vieillissement des personnes sans logement ou en difficulté de maintien dans le logement n'est pas actuellement une problématique importante en nombre de situations. Cependant le double phénomène du vieillissement de la population en grande précarité et d'appauvrissement des personnes âgées amène à être attentif à la fragilité de ces ménages et au risque de précarisation rapide. (...)

Activités d'accueil et d'hébergement d'urgence du SIAO et du 115 en 2013

8911 appels reçus, 7 917 demandes d'hébergement et de logement accompagné, 1 797 personnes différentes ont exprimé une demande d'hébergement (soit en moyenne 4,23 demandes par personne), 1605 autres demandes (prestations, informations, appels polluants...), 1257 personnes distinctes pour 879 ménages ont été hébergées.

100 % lors de l'enquête flash des personnes hébergées ont bénéficié d'une évaluation par un travailleur social (elles n'étaient que 84 % en 2013).

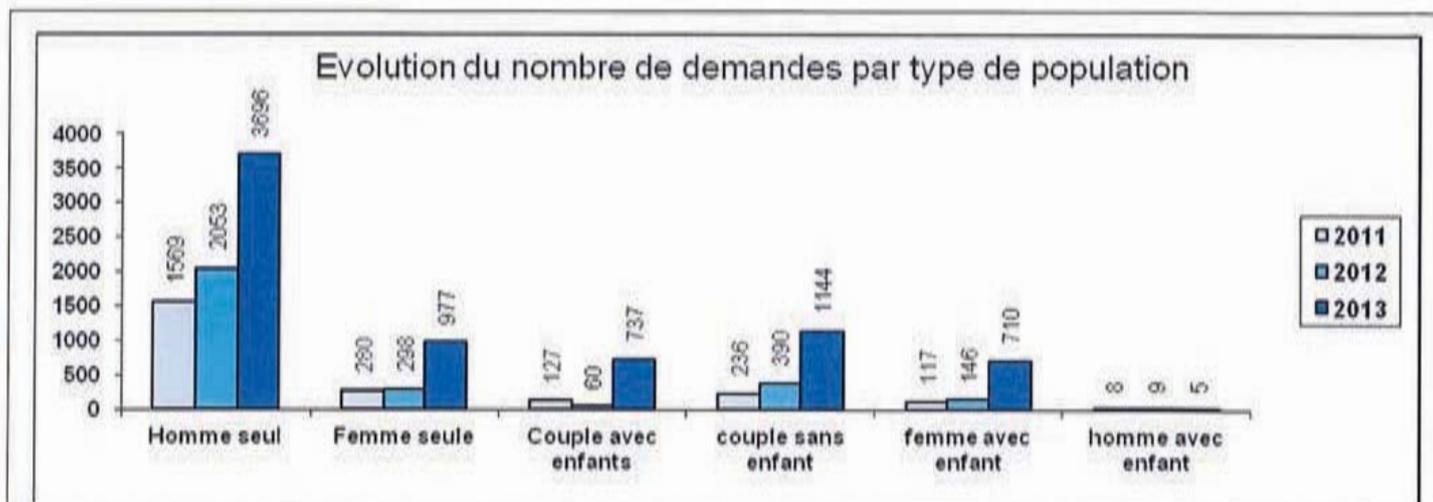
Le quasi-doublement du nombre de demandes d'hébergement exprimées auprès du SIAO s'explique par le fait qu'avant 2013 les structures faisaient des hébergements en direct sans passer par le SIAO. Depuis 2013 toutes les demandes passent par le SIAO.

⁶ CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

⁷ HUDA : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

⁸ Enquête flash sur les hébergements d'urgence du 17 janvier 2014 (DDCS 72)

⁹ ALT : Allocation Logement Temporaire



Durant l'année 2013, le dispositif 115 a compté 36% de réponses positives (contre 44% en 2012) et 64% de réponses négatives (dont 6% faute de place), Moyenne nationale : 61% de réponses négatives. Ce taux de réponse est un taux global, lissé sur l'année et ne montre pas les effets saisonniers. Les données quotidiennes montrent un nombre de refus moyen d'une dizaine de personnes isolées.

Les principaux motifs sont :

- l'absence de places disponibles sur Le Mans
- l'absence de moyens de transports pour permettre un hébergement sur un local en milieu rural
- le refus de la structure d'accueillir la personne (nombre de nuitées mensuelles dépassé, problèmes de comportement)
- la baisse des possibilités d'accueil des personnes seules en raison de la mobilisation des capacités d'hébergement d'urgence (hôtels et Noguès¹⁰) pour les familles.

(...)

Analyse des capacités de l'offre et de ses évolutions

● *Les capacités d'hébergement*

Les capacités d'hébergement sont passées de 609 places au 31 décembre 2012 à 671 places au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 10 % :

- baisse des capacités hôtelières avec négociation par Tarmac pour des coûts/places réduits (12 €/nuit/personne),
- augmentation des hébergements d'urgence avec notamment la création de 17 places à Noguès¹⁰. Ces places hivernales seront annualisées à partir de 2014,
- augmentation de 14 % des capacités en ALT,
- maintien des capacités CHRS.

Les places d'hébergement sont réparties sur le territoire et gérées par différentes associations, mais le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) plateforme unique pour l'urgence et l'insertion dont la gestion est confiée à l'Association Tarmac, oriente les personnes en demande d'hébergement vers les places disponibles, en fonction de leurs besoins, des critères d'accueil des structures (familles, hommes seuls, femmes victimes de violence...) et des capacités disponibles.

● *Focus sur les capacités CHRS*

La totalité des 290 places est concentrée sur Le Mans Métropole (...). Ces places sont en majorité destinées à l'accueil de personnes seules.

● *Les capacités de logement adapté et accompagné*

Le volume des maisons relais et résidences accueil est en augmentation sur le territoire : 25 places de maisons relais en 2009, 82 en 2012, 105 en 2014.

¹⁰ Foyer d'hébergement

Les capacités en résidence sociale ont aussi augmenté et sont désormais aussi importantes que les capacités d'hébergement (...)

Les problématiques liées à l'insertion des jeunes, si elles ont trouvé en partie une réponse dans le développement des résidences sociales - FJT¹¹, demeurent un enjeu prégnant en Sarthe, notamment pour les jeunes sans ressources (moins de 25 ans), en difficulté y compris pour assumer le coût d'un logement en FJT.

Enfin, les évolutions récentes en terme d'hébergement ont vu un développement du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) « hors les murs », avec notamment le « Service d'Accompagnement Extérieur » de l'association TARMAC. Ces pratiques semblent convenir à un public qui parvient à trouver un logement dans un marché du logement détendu, mais qui nécessite d'y être accompagné. Cette transformation des places de CHRS en accompagnement extérieur demeure donc un véritable enjeu en Sarthe, tout comme le développement de places d'hébergement en diffus sur tout le territoire.

4- ANALYSE DES PARCOURS INDIVIDUELS

La Sarthe a identifié des publics en risque de précarisation rapide et dont le poids augmente rapidement :

- Les jeunes sans ressources dont les sortants de l'ASE
- Les femmes victimes de violence
- Les personnes présentant des troubles psychiatriques et d'addictions
- Les ménages en attente ou en voie de régulation administrative
- Les ménages connaissant des difficultés financières les amenant à des situations de surendettement et/ou des expulsions locatives
- Les personnes sortant de maison d'arrêt

Ces publics sont d'autant plus précaires qu'ils ne peuvent anticiper les événements susceptibles d'entraîner une rupture de parcours et se trouvent dans une grande fragilité (...).

5- BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE

a) Quels sont les publics pour lesquels un accompagnement social est nécessaire, et a un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement stable ?

Publics à risques	Nombre de personnes concernées (estim.)	Types de besoins
Personnes vivant dans la rue	- Différenciation entre les personnes à la rue (sans domicile) et dans la rue (qui ont un point de chute mais un comportement d'errance, notamment les jeunes) - Pas toujours de demande d'aides (notamment jeunes et demandeurs d'asile)	Accompagnement dans l'accès au logement Accompagnement dans la gestion financière Aides financières Accompagnement dans l'intégration au nouvel environnement Sortie d'addiction Accompagnement projet professionnel le cas échéant Suivi médical
Sortants de prisons	676 en 2011	Sortie d'addiction Aides financières Accompagnement dans les démarches judiciaires et administratives
Sortants de l'ASE		Accompagnement dans l'accès au logement Accompagnement dans la gestion financière Aides financières Accompagnement projet professionnel
Signalement d'impayés	- 1355 (Source : bilan activité CAF 2012) - Augmentation des impayés dans le	Aides financières Accompagnement social et dans la gestion

¹¹ Foyer Jeunes Travailleurs

Publics à risques	Nombre de personnes concernées (estim.)	Types de besoins
	public (+ 20% par rapport à 2012) mais nombre de jugements stables car des solutions pour éviter la poursuite de la procédure sont trouvées - Des ménages expulsés plusieurs fois - Environ 5-6 requalifiés en DAHO. - Augmentation des résiliations de bail pour incivilités / tapage cumulées à des addictions depuis 2 ans : 5-6 expulsions par an contre aucune il y a quelques années	du budget si nécessaire Accompagnement dans la recherche d'un logement plus adapté le cas échéant
Violences conjugales	- De plus en plus de femmes en demande d'asile - Parcours de violences, prostitution avec des phénomènes d'errance et de méconnaissance de leurs droits	Maintien dans le logement quand c'est possible et/ou souhaité par la victime
Structures provisoires conventionnelles ¹²		Accompagnement dans l'accès au logement Aides financières, médico-sociales Accompagnement projet professionnel éventuel
Personnes âgées	- Emergence depuis 2012 de personnes âgées avec un minimum vieillesse en demande aide alimentaire et à l'énergie - Augmentation du nombre de personnes âgées déposant un dossier DALO	

b) Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement social, et son potentiel de mobilisation pour l'accès ou le maintien dans le logement ?

Deux types d'accompagnement sont privilégiés dans la Sarthe :

- L'accompagnement au maintien dans le logement et à l'accès pour les personnes ayant des difficultés à accéder au logement (financier, comportement, addiction)
- L'accompagnement pour le passage de l'hébergement au logement.

La Sarthe a une tradition d'accompagnement fort, notamment axé sur les mesures FSL qui ont vocation à progressivement décroître. D'autres dispositifs favorisant l'accès au logement se sont aussi développés ces dernières années avec deux dispositifs de CHRS hors les murs et les dispositifs AVDL (les plus importants de la région).

La prise en charge des difficultés de maintien ou d'accès au logement ne peut s'envisager autrement que dans un cadre partenarial, permettant à l'ensemble des acteurs sociaux, éducatifs, médico-sociaux et sanitaires une prise en charge globale (...).

Un état des lieux des dispositifs d'accompagnement dans le logement a été effectué. Plus de 50 dispositifs ont ainsi été repérés. Le manque de coordination a été souligné :

- Une même personne peut ainsi bénéficier de différents accompagnements sans que ceux-ci ne soient coordonnés.
- L'information entre structures accompagnatrices apparaît également limitée. Les professionnels n'ont parfois pas connaissance de l'ensemble des dispositifs existants, ni des limites de l'intervention de chaque structure ou de chaque champ (social, sanitaire et médico-social).
- Certaines difficultés rencontrées peuvent rester sans réponse alors qu'un dispositif existe sur le territoire.

¹² Structures d'hébergement, Résidence hôtelière à vocation sociale, Résidence sociale, Squat, Hôtel, Centre Enfance et Famille, Camping / Caravaning

- Le manque de connaissance des champs d'intervention respectifs ne permet pas un accompagnement par le professionnel disposant des qualifications les mieux appropriées.
- Les qualifications, formations des différents intervenants sont très hétérogènes, certains arrivent mieux que d'autres à entrer en contact avec les usagers et à les remobiliser.
- Les délais d'inscription dans certains parcours d'accompagnement sont très longs et peuvent provoquer des ruptures dans la prise en charge.

Les dispositifs sont relativement cloisonnés et méconnus, entre le sanitaire et le social, ce qui ne permet pas d'organiser efficacement une prise en charge cohérente des situations. Ces deux secteurs d'activité ont des pratiques et des habitudes professionnelles propres. Certains acteurs du travail social regrettent que l'accent ne soit pas davantage mis sur les problématiques de santé notamment mentales dans l'accompagnement. Des partenariats se développent cependant ces dernières années (équipes mobiles santé, dispositifs de sorties de psychiatrie, coordonnateur santé SIAO, ouverture CCAPEX¹³ et commissions SIAO aux acteurs santé....).

c) Quels sont les publics pour lesquels un accompagnement sanitaire est nécessaire et a un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement stable ?

Publics à risques	Nombre de personnes concernées (estim.)	Types de besoins
Personnes souffrant d'addictions	<ul style="list-style-type: none"> - 70% des personnes reçues en SIAO souffrent d'addictions et/ou de troubles mentaux - Passage de l'addiction à l'alcool à des produits plus divers pour les jeunes entraînant des comportements violents au CCAS ou MDPH - Formation sur l'alcoologie au CCAS et présence de vigiles 	Prise en charge pluridisciplinaire adaptée
Personnes présentant des troubles mentaux	Activité 2012 du CHS <ul style="list-style-type: none"> - 20 146 patients pris en charge - 122 445 consultations - 21 110 interventions ont été réalisées dans les hôpitaux généraux, les maisons de retraite et foyers logements du département - Beaucoup d'anciens détenus à la PASS psy avec la problématique de l'ouverture des droits et du suivi de dossier quand le détenu va s'installer dans un autre département - Nombre de jeunes de 16 et 25 ans ayant des troubles mentaux en forte augmentation avec une déclaration des troubles psychiques tardive - Difficulté pour les familles à reconnaître et accepter le diagnostic - Mieux informés sur la maladie et les soins et partagent plus facilement leurs malaises 	Suivi dans le temps Possibilité d'un appui /contact la nuit Beaucoup d'allers-retours des personnes à la rue à l'hôpital psychiatrique. Manque d'un suivi à la sortie de l'HP Beaucoup de malades hébergés dans leur famille par défaut Besoin d'un espace de rencontre entre le social, le médico-social et les bailleurs
Personnes ayant des problèmes de santé		Accompagnement dans l'accession à un logement adapté Accompagnement médico-social
Personnes en situation de handicap (données MDPH 2013)	<ul style="list-style-type: none"> - 46 861 personnes en situation de handicap (4 389 moins de 20 ans) - 15 506 personnes avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% - 34 303 personnes avec un droit ouvert à une prestation - 30 229 demandes de prestations déposées (1 personne peut 	Accompagnement dans l'accession à un logement adapté

¹³ Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

Publics à risques	Nombre de personnes concernées (estim.)	Types de besoins
	déposer plusieurs dossiers) - 4 149 demandes d'AAH déposées - 3 186 demandes de prestation de compensation du handicap (1 680 accordées)	
Autres publics : personnes vieillissantes	Convention entre Le Mans Habitat et le Conseil général pour favoriser le maintien des personnes vieillissantes dans leur logement en repérant les logements adaptés	Accompagnement dans l'accèsion à un logement adapté

6- ANALYSE DE LA COORDINATION DES ACTEURS ET DES DISPOSITIFS

Les instances départementales (CCAPEX, SIAO, Pôle LHI¹⁴) coordonnent les décisions d'acteurs d'origines diverses au service d'une stratégie d'action définie au regard des problèmes du ménage.

- Ces instances connaissent, du fait de leur composition, des limites en matière de collaboration interdisciplinaire,

- Certaines actions témoignent néanmoins d'une collaboration étroite entre ces milieux professionnels (la permanence d'une infirmière auprès du SIAO ; la collaboration entre un infirmier et les bailleurs sociaux pour les ménages sortants d'hôpital), mais sont souvent liés à des initiatives locales et isolées.

(...)

La DDCS constate que les petites communes sans CCAS, n'assurent pas ou peu d'aide sociale et financière. La répartition géographique des solutions d'hébergement et de relogement est centralisée sur le Mans Métropole et les villes moyennes du département. De plus, les politiques d'aide sociale et financière sont peu coordonnées sur les territoires ruraux. Il conviendrait d'encourager la passation de contrats territoriaux de développement social entre département, communes et intercommunalités et de favoriser la création de C.I.A.S. en milieu rural.

(...)

Fonctionnement du SIAO

Le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) a été mis en place en 2010.

En Sarthe, des partenariats existaient depuis de nombreuses années entre les services et structures assurant des activités de veille, d'accueil et d'hébergement d'urgence. Un Centre d'accueil et d'orientation (CAO) était ainsi porté par l'association Horizon et jouait déjà le rôle de centralisateur de la demande et d'orientation des situations. Ce sont aujourd'hui les anciens services gestionnaires du CAO qui gèrent le SIAO au sein de l'association TARMAC, résultat de la fusion de trois associations¹⁵. Il s'agit d'un SIAO unique qui gère l'urgence (ancien CAO et 115) et l'insertion.

La mise en place du SIAO dès 2010 a contribué à renforcer des partenariats préexistants, mais n'a pas encore atteint l'objectif qui consisterait à centraliser l'ensemble de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement adapté. Ainsi, les Maisons-relais ont conservé leur commission d'attribution propre, et l'offre d'hébergement d'urgence diffuse, hors agglomération mancelle, reste encore largement maîtrisée à l'échelle locale.

Source : DIHAL, Direction générale de la cohésion sociale, Direction habitat, urbanisme, paysages. *Diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement du département de la Sarthe* [en ligne]. 26 mai 2014. 73 pages. Extraits.

Disponible sur : http://www.pays-de-la-loire.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/Diagnostic_360_Sarthe_24-05-2014.pdf (Consulté en octobre 2015)

¹⁴ Lutte contre l'habitat indigne

¹⁵ Fusion en 2012 des associations la Halte-Mancelle, l'Horizon et l'Oasis 72

ANNEXE 4 : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Sarthe 2014 – 2018 - synthèse

 <p>Axe 1 : Développer l'accès et l'occupation durable d'un logement autonome et de bonne qualité</p>	<p>Orientation 1 : Favoriser la solvabilisation des ménages par l'accès aux prestations auxquelles ils ont droit</p> <p>Orientation 2 : Réduire les dépenses énergétiques</p> <p>Orientation 3 : Permettre aux plus fragiles de faire valoir leur droit à un logement décent et correctement chauffé</p>	<p>Action 1.1.1 : Rendre effectif pour tous l'accès aux droits (juridictions sociales) dans les meilleurs délais pour favoriser l'accès et le maintien dans un logement et les suites de structure d'hébergement</p> <p>Action 1.1.2 : Rendre effectif le tiers payant pour le parc privé</p> <p>Action 1.2.1 : Inclure les demandeurs de logement à faire valoir leurs droits d'information sur la performance énergétique du logement, via le diagnostic de performance énergétique</p> <p>Action 1.2.2 : Mettre des actions pédagogiques auprès des ménages sur les comportements économes, spécialement ciblés et configurés pour répondre à des situations à risques potentiels ou avertis de précarité énergétique</p> <p>Action 1.3.1 : Développer le repérage des situations de mal logement pour permettre leur entrée dans les dispositifs de traitement (lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique)</p> <p>Action 1.3.2 : Conforter et formaliser l'action du pôle de lutte contre l'habitat indigne</p>	<p>CAF / O672</p> <p>CAF / O672</p> <p>O672</p> <p>USH / Partenaires du PREH</p> <p>Secrétariat POLHI</p> <p>Secrétariat POLHI</p>
<p>Axe 2 : Organiser le partenariat pour favoriser l'accès et permettre le maintien dans le logement</p>	<p>Orientation 1 : Veiller à la cohérence d'action entre les différents dispositifs relevant du Plan</p> <p>Orientation 2 : Développer les liens entre les acteurs de la santé et du social</p>	<p>Action 2.1.0 : Faire une évaluation externe de l'action conduite en matière de lutte contre l'habitat indigne</p> <p>Action 2.1.1 : Redonner aux différents acteurs de la solidarité aux proches d'accès au logement</p> <p>Action 2.1.2 : Développer les liens et partenariats entre les acteurs et dispositifs intervenant en faveur de la prévention des expulsions</p> <p>Action 2.1.3 : Coordonner l'action des dispositifs mis en œuvre à l'intersection entre l'hébergement et le logement pour fluidifier l'accès au logement</p> <p>Action 2.1.4 : Articuler les dispositifs pour prévenir les mises à la rue et pour favoriser les suites de la rue, notamment auprès des jeunes, des personnes présentant des troubles psychiatriques, des personnes incarcérées</p> <p>Action 2.2.1 : Valider et s'approprier le catalogue des dispositifs d'accueils, d'hébergements, de logements accompagnés et adaptés</p> <p>Action 2.2.2 : Favoriser l'accompagnement des travailleurs sociaux pour un changement de pratiques, notamment pour l'accompagnement dans le logement et la prise en considération des problèmes de santé (formations, échanges de pratiques)</p> <p>Action 2.2.3 : Consolider la coordination entre acteurs du logement, du social et de la santé</p>	<p>Secrétariat POLHI</p> <p>DOCS</p> <p>DOCS</p> <p>SMAD / DOCS</p> <p>Préfecture / DOCS</p> <p>DOCS / LHM</p> <p>DOCS</p> <p>O672 / DOCS / ARS</p>
<p>Axe 3 : Dynamiser le pilotage du plan et la coordination entre ses instances de mise en œuvre</p>		<p>Action 3.1 : Piloter le PDALPD en s'appuyant sur les travaux de l'observatoire</p> <p>Action 3.2 : Promouvoir et organiser les concertations entre les instances stratégiques (santé, emploi, insertion, logement, transport)</p>	<p>O672 / DOCS</p> <p>DOCS / O672</p>

Source : Conseil départemental de la Sarthe, *Synthèse du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Sarthe 2014– 2018*, 2 pages. Extraits.
 Disponible sur : http://www.cg72.fr/iso_upload/SynthesePDALPD_2014-2018.pdf.
 (Consulté en octobre 2015)

ANNEXE 5 : Le projet associatif de l'association TARMAC (extraits)

1 - Nos missions

- Accueillir toute personne dans la précarité et en situation d'urgence en lui assurant : écoute et accompagnement dans la recherche de toute forme d'habitat ;
- Intervenir auprès des personnes dans leur globalité (famille, santé, emploi) ;
- Evaluer les réels besoins des populations sur les territoires et prévenir les risques d'exclusion sociale ;
- Développer toute forme d'accompagnement social, sur les territoires et d'intervention innovante pour soutenir le projet individuel d'autonomie et le maintien du lien social ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de toute personne en l'accompagnant dans son parcours afin qu'elle ait sa place pleine et entière dans la société ;
- Associer les personnes accueillies dans l'élaboration de nos orientations et de nos projets et dans les démarches auprès des décideurs ;
- Développer une culture du réseau en favorisant toute coopération inter associative et interinstitutionnelle sur le territoire départemental et éventuellement supra-départemental, sachant que l'association Tarmac a vocation à développer des activités localement et au-delà ;
- Agir auprès des pouvoirs publics, être force de proposition pour contribuer au changement des politiques publiques, des représentations et des pratiques.

2 - Domaines d'intervention

Veille sociale (SIAO) :

- 115 / SAO
- Mise à l'abri
- Accueil de jour
- Demandeurs d'asile

Habitat social et santé

- Hébergement
- Logement
- Accompagnement social
- Diagnostic social
- LHSS

Insertion professionnelle et formation

- Ateliers CHRS
- Plateforme alimentaire
- Action mobilisation
- Mobilité
- Formation
- Insertion

✓ POLE VEILLE SOCIALE

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) organise et centralise sur le territoire départemental, l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être. Il est chargé de trouver une solution face à une demande d'hébergement d'urgence, au vu des états d'occupation des différentes structures. Il permet de connaître en permanence le nombre de places d'accueil disponibles, gérer l'offre et la demande des places d'hébergement, d'accueil d'urgence, de logements temporaires.

En Sarthe, le Pôle Veille Sociale de l'association TARMAC est l'opérateur gérant le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation urgence/insertion. Le pilotage du dispositif étant réalisé par la DDCS, celui-ci s'articule autour d'une complémentarité des services 115 et équipe SAO¹⁶ dans un travail de collaboration interinstitutionnelle. Cette configuration permet au SIAO de connaître en temps réel les besoins recensés par le 115 en termes d'urgence mais aussi de traiter les demandes d'insertion hébergement/logement avec cohérence. Notre fonctionnement s'appuie sur un accueil inconditionnel, une évaluation des besoins et l'orientation de la personne vers le dispositif le plus adapté.

• Dispositif de mise à l'abri 115

Le numéro vert 115 : permanence téléphonique assurée par un personnel formé à l'entretien téléphonique en situation de crise :

- assure une réponse téléphonique, 7 jours/ 7 de 09h00 à 07h00

¹⁶ Service d'Accueil et d'Orientation

- fait une évaluation téléphonique de la demande pour proposer une orientation en fonction des disponibilités
- évalue les besoins émergeant à la suite des différents appels tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

• **Les dispositifs d'Urgence**

En situation de conditions climatiques dégradées (grand froid, ...), les capacités supplémentaires de mise à l'abri sont mobilisées pour que toutes les personnes qui le souhaitent, bénéficient d'un accueil et d'un hébergement quelle que soit leur situation administrative.

• **Accueil de jour Halte Mancelle**

Répondre aux besoins physiologiques élémentaires des personnes vivant à la rue, avec ou sans ressources.

Il propose :

- en matière d'hygiène : petit déjeuner et déjeuner, douches, vestiaire, consultation médicale ;
- un accompagnement social notamment aide aux démarches, élection de domiciliation ;
- un lieu de repos, d'information (TV, journaux) et de distractions (TV, jeux de cartes, animation/ateliers).

• **La Flambée**

La Flambée est un « bar sans alcool », un accueil de jour pour personnes en situation d'isolement. (...)

Activités mises en place : activité remise en forme et bien être, sport santé, initiation au chant et au piano, atelier vie quotidienne (cuisine, atelier couture), atelier aide aux démarches. D'autres thèmes sont également abordés : le logement et le budget.

Ces activités ont pour but de rompre l'isolement, de créer du lien social, de travailler sur l'estime de soi.

• **Accueil des demandeurs d'asile HUDA**

Hébergement et suivi social pour demandeurs d'asile en attente d'une place en CADA, placés en procédure de réadmission ou en procédure prioritaire. Les familles sont hébergées soit à l'hôtel soit dans les 16 appartements regroupés « Escalé » (...) ou en diffus dans le parc public (...).

• **CADA**

Le CADA a pour mission l'accueil, l'hébergement et le soutien de personnes et familles faisant auprès de la France une demande d'asile (...).

✓ **POLE HABITAT SOCIAL ET SANTE**

• **CHRS « 209 places » (6 sites)**

Il s'adresse à toutes personnes isolées, avec ou sans enfant, rencontrant des difficultés sociales, pour un parcours d'insertion par le logement. Le CHRS est composé d'une résidence (hébergement collectif) et de logements en diffus (hébergement autonome).

Il dispose de places d'insertion et de stabilisation et de places d'urgence (9 places). Le CHRS propose un hébergement avec accompagnement social global pour aider des personnes ou des familles en démarche d'insertion, à résoudre les difficultés rencontrées.

L'un des sites d'accueil et d'hébergement est spécialisé dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, un autre dans l'accompagnement FAJ (Accueil Jeunes).

• La résidence sociale

L'association dispose de places en résidence sociale via des logements autonomes (en diffus). L'aide à la gestion locative est la mission principale de la résidence sociale. Des activités d'inclusion sociale sont proposées évitant l'isolement des personnes hébergées. Ce dispositif peut être complété par une mesure AVDL ou FSL.

• Le service de lits Halte Soins Santé (LHSS) : 11 places

Il accueille des personnes sans-abri qui nécessitent des soins infirmiers. L'établissement apporte un hébergement pour offrir les conditions nécessaires à la réalisation de soins.

Le service est financé par l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire.

• L'accompagnement vers et dans le logement (ADVL)

Le dispositif AVDL est né de la nécessité d'aider les personnes à accéder le plus rapidement possible dans un logement et ou un logement accompagné. Son action est en amont de la sortie d'hébergement pour faciliter l'accès au logement et son maintien. Il est financé par l'Etat (DDCS).

Les objectifs :

- AVL accompagnement vers le logement (accès),
- ADL accompagnement dans le logement (maintien).

Le dispositif FSL (Fonds Solidarité Logement) est complémentaire. Il est financé par le Conseil Départemental de la Sarthe. Les objectifs :

- Aider et soutenir les ménages dans la construction d'un projet lié au logement,
- Mobiliser les dispositifs adaptés à leurs besoins,
- Renforcer leur autonomie.

Source : D'après le *Projet associatif de l'Association Tarmac* – Mis à jour en 2014

ANNEXE 6 : EXTRAITS DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 DE L'ASSOCIATION TARMAC

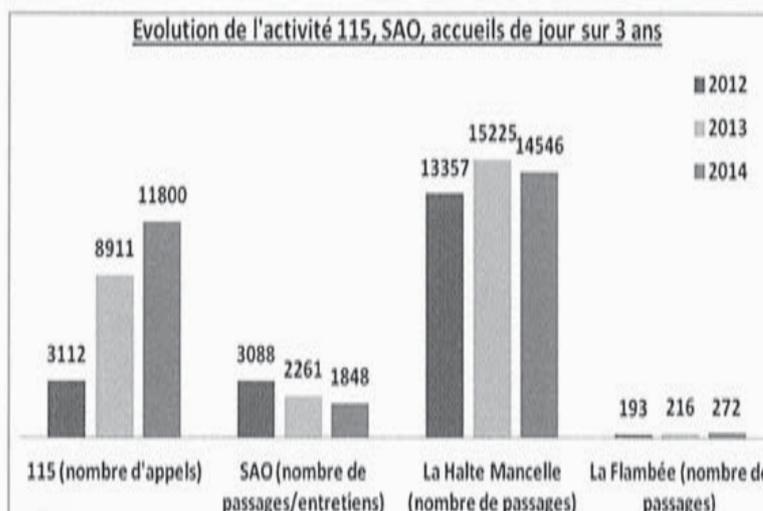
LES ACTIONS DE L'ANNÉE 2014

- Evolution de l'offre de service du CHRS 209 places ; redéploiement des moyens d'un des CHRS (CHRS Hélios : hébergement collectif vers des places en diffus¹⁷);
 - Travail sur la création d'une résidence sociale en diffus (11 places) ;
 - Travail sur l'optimisation de nos espaces occupés.
- (...)

L'ACTIVITÉ DU PÔLE VEILLE SOCIALE

Les dispositifs de mise à l'abri : SAO, 115, appartements d'urgence

La baisse significative du nombre d'entretiens réalisés par le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) est la conséquence de la mise en place d'une nouvelle organisation de travail au sein du service. Le nombre de dossiers sociaux et d'appels téléphoniques sont identiques depuis 2012.



Caractéristiques du public (tendances) : hommes seuls entre 25 et 34 ans vivant sur l'agglomération du Mans. La problématique des personnes âgées de 55-64 ans devient prégnante. 112 personnes ont sollicité le service pour « violences conjugales » (femmes et hommes).

La plateforme 115 a comptabilisé, sur l'ensemble des appels en 2014, 1 360 personnes ayant formulé une demande d'hébergement (données stables depuis 2012). Le taux de réponse positive a augmenté en 2014, conséquence de l'ouverture de dispositifs d'urgence (...). Cette tendance s'inverse pour les personnes isolées.

Caractéristiques du public (tendances) : hommes seuls ou familles avec enfants, de moins de 45 ans, hors Union Européenne (4 962 personnes) et d'origine française (2 365 personnes).

7 familles ont été accompagnées via les appartements d'urgence (dispositif ALT – Allocation Logement Temporaire) (...)

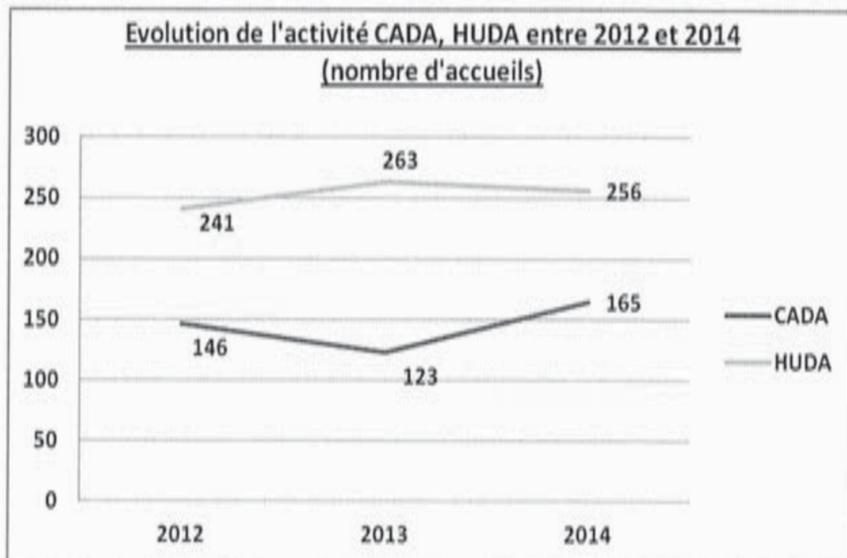
Caractéristiques du public (tendances) : familles monoparentales, adulte référent âgé entre 28 et 40 ans, sans ressource et d'origine d'Afrique Noire ou de Russie.

¹⁷ CHRS « Hors les murs »

Les demandeurs d'asile : CADA, HUDA

L'année 2014 a été marquée par une importante augmentation des accueils. Ceci est dû en partie à l'accélération du traitement des dossiers de demande d'asile. Depuis septembre, les dossiers de demandes de régularisations qui étaient en instance ont été traités dès l'arrivée de la nouvelle Préfète. Les sorties du dispositif ont été à 61 % réalisées sur des dispositifs type « post-CADA ». L'accès à un logement autonome reste ici peu marqué : 28%. En majorité, les admissions se sont faites à partir des structures d'hébergement de demandeurs d'asile locales. Le dispositif HUDA a été marqué par la fermeture du site l'Escale sur Le Mans (16 appartements) et par le relogement de familles sur les communes de Château du Loir et de Saint Calais.

Le CADA et l'HUDA ont accueilli en majorité des couples ou femmes seules avec enfant, d'Afrique Noire et de Russie. La durée moyenne d'accompagnement est de 15 mois.



Les accueils de jour : Halte Mancelle, La Flambée

Pour la Halte Mancelle, l'arrêt de la domiciliation en 2013 a eu un impact global sur l'activité : le nombre de repas et de douches est en légère diminution.

Caractéristiques du public (tendances) : hommes entre 25 et 40 ans, provenant de l'Union européenne.

Pour la Flambée des ateliers de prévention, éducatifs sont mis en place.

Caractéristiques du public (tendances) : hommes de 35 à 65 ans, vivant sur le Mans, venant de la rue ou orienté par la Halte Mancelle.

Le parcours résidentiel jeunes

Le projet vise à fluidifier les parcours résidentiels des jeunes âgés de 18 à 25 ans. 100 personnes ont été accompagnées au cours de l'année 2014.

Caractéristiques du public (tendances) : majorité d'hommes sans ressources. L'âge moyen : 19 ans pour les femmes, 24 ans pour les hommes.

Les solutions de sortie du dispositif : logement autonome, solution d'hébergement chez un tiers et/ou auprès de parents. Le temps moyen d'accompagnement est de 6 mois.

L'ACTIVITÉ DU PÔLE HABITAT SOCIAL ET SANTÉ

(...)

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Nous constatons une baisse du nombre de journées réalisées en 2014 passant d'un taux d'occupation de 95 % en 2013 à 88 % en 2014. Le différentiel de journées non réalisées par rapport au nombre de journées autorisées (72 471 journées accordées contre 64 815 journées réalisées) s'explique par :

- Le taux d'occupation des logements (laps de temps dédié à la rénovation des logements, notamment en diffus). (...)

- Le manque de logements constatés dès novembre 2014 pour être à pleine capacité (190 places mobilisables au 31.12.2014 contre 209 places autorisées). Depuis le dernier semestre de l'année 2014, la direction générale et l'équipe de direction du pôle Habitat ont conduit la réorganisation des CHRS

collectif dont le redéploiement des places d'Hélios vers le diffus. A ce jour, malgré nos alertes (à la Préfecture, DDCS Sarthe, Collectivités Locales, Bailleurs sociaux...), nous constatons une difficulté importante à capter de nouveaux logements sur l'agglomération mancelle. L'ensemble des bailleurs sociaux a été rencontré, des élus locaux sollicités, ... en vain. L'association recherche activement des logements via des bailleurs privés.

L'absence de mobilisation de places d'urgence dans le cadre du dispositif « plan hiver 2013-2014 » a permis au CHRS d'avoir une activité continue. 43 % des personnes accueillies sortant du dispositif « CHRS » ont été accompagnées vers une solution d'hébergement via les bailleurs sociaux.

Caractéristiques du public accompagné (tendances) : 67 % provenant du Mans (14% hors département), majoritairement des hommes (avec augmentation constante du nombre de femmes avec enfants admises depuis 2012), âge moyen de prise en charge se situe entre 40 et 50 ans, temps de moyen de prise en charge de 10 mois (taux de rotation s'améliorant depuis 2012).

Le service des Lits Halte Soins Santé

Ce service a accueilli 59 personnes en 2014 : 19 femmes et 40 hommes, soit 17 admissions supplémentaires par rapport à l'année précédente. La moyenne d'âge des usagers accompagnés au cours de l'année est de 40 ans (dont 7 personnes de moins de 20 ans). La durée de séjour est de 52 jours (en moyenne sur les 12 mois).

Les dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement : FSL, AVDL

371 mesures FSL ont été réalisées (84 dossiers reçus) : 65 personnes ont bénéficié d'un accompagnement, les autres d'une évaluation uniquement. 27 personnes ont accédé à un logement autonome.

62 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'AVDL, dont la moitié auprès de personnes isolées.

Caractéristiques du public (tendances) : personnes isolées (augmentation de la problématique de santé mentale), délai d'accompagnement entre 6 mois et 1 an.

Le dispositif FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un dispositif d'accompagnement social global des jeunes de moins de 25 ans. Nombre de mois mesures conventionnés : 90 / nombre de mois mesures réalisés : 94.

Caractéristiques du public (tendances) : autant d'hommes que de femmes, âgés entre 21 et 23 ans (majoritairement), vivant dans un logement autonome ou en CHRS.

Source : Association Tarmac. *Synthèse du rapport d'activités 2014*. Extraits.